

Aubagne, le 31 Mai 2016

NOTE DE SYNTHÈSE

SEMAGORA

RAPPORT DU DÉLEGATAIRE ANNÉE 2017

Par délibération en date du 7 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a confié à la SEMAGORA le contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion du centre des congrès Agora et ses annexes, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Conformément au Chapitre IX « contrôle de l'exécution du contrat » - Article 45 « contrôle exercé par l'autorité délégante » et conformément à la réglementation en vigueur, le fermier produit chaque année avant le 1^{er} juin, un compte-rendu annuel sous forme d'un rapport écrit fourni à l'autorité affermante.

Ce rapport du délégataire sur l'exercice clos au 31/12/2017 présente conformément à la réglementation en vigueur (notamment le décret du 14 mars 2005) :

- Un compte-rendu technique
- Un compte-rendu financier
- Un compte-rendu juridique.

1. Le compte-rendu technique

- **Le compte-rendu technique pour l'année 2017, décrit les effectifs d'exploitation.**
- **Ce compte-rendu précise également toutes les informations quantitatives** concernant les activités gérées au sein du centre de congrès. Jours d'occupation, type d'activités, volumes loués au regard du chiffre d'affaires moyen global.
- **Sont listés les travaux** effectués par l'autorité affermante et les opérations de rénovation et d'entretien effectués par le délégataire ainsi que les contrôles techniques réglementaires qui ont été élaborés dans le courant de l'année en fonction des différents contrats de maintenance à la charge du délégataire. .

2. Le compte-rendu financier

Il présente une augmentation de l'activité de +37%, soit +383 351 euros de prestations par rapport à 2016.

L'activité a été réalisée uniquement dans le cadre de la DSP du centre de congrès.

Le chiffre d'affaires atteint 1 420 118 euros au 31 décembre 2017.

En effet, au cours de l'année, la Semagora a demandé l'application de la clause d'indexation prévue au contrat de DSP pour l'année 2016 et 2017 et la revalorisation de la participation de la collectivité à hauteur du nombre de journées d'utilisation des salles.

Les tarifs ont été revalorisés pour les exercices 2016 et 2017. Ces derniers sont désormais davantage en cohérence avec le prix de revient des prestations. De plus, la société continue sa politique de maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

Semagora termine l'exercice 2017 avec un résultat bénéficiaire de 20 786 euros, contre – 72 517 euros au 31 décembre 2016 malgré un certain nombre d'éléments exceptionnels.

3. Le compte-rendu juridique est sans objet.